



La lettre mensuelle

Septembre 2005

ATTAC-54

du comité

Les prochains rendez-vous

Réunions-débats

- ◆ **Lundi 3 octobre à 20h30**
L'offensive libérale contre l'Université
Avec Jean Luc Olivier,
Enseignant chercheur
à la faculté de Médecine de Nancy

- ◆ **Lundi 7 novembre à 20h30**
Economies solidaires et coopératives
Avec Pierre Guiard-Schmid,
Co-fondateur d'ESCOOP

à la salle des fêtes de Tomblaine
boulevard Henri-Barbusse
(entrée sur la gauche du bâtiment)

Réunions mensuelles

- ◆ **Mardi 24 septembre à 20h30**
 - ◆ **Mardi 25 octobre à 20h30**
- à la salle des fêtes de Tomblaine
boulevard Henri-Barbusse
(entrée sur la gauche du bâtiment)

Groupes de proximité :

- ◆ **TOUL**
Mercredi 28 septembre à 20h30
à la MJC de Toul
- ◆ **NEUVES MAISONS**
Mardi 4 octobre à 20h15
à Chavigny

Groupes de travail :

Gestion de l'eau :

- ◆ Mercredi 2 novembre
à 20h15
salle des Associations de la
mairie de Chavigny
55 rue de Nancy

L'offensive libérale contre l'Université :

Comment l'enseignement supérieur et la recherche publique sont mis au service des intérêts privés ?

C'est le sujet de notre réunion-débat du **lundi 3 octobre** à Tomblaine.

La « zone hors AGCS » s'étend encore en Meurthe et Moselle

Depuis le début de l'année 2003, ATTAC 54 mène une campagne d'informations et d'actions vers les collectivités locales du département sur le thème de l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services). Il s'agit avant tout d'instaurer un débat sur la libéralisation totale des services publics prônée par l'OMC et matérialisée par l'AGCS et sur les risques que cette libéralisation fait peser sur notre vie quotidienne et sur la perte de pouvoir qui en découlera pour les collectivités publiques. Nous proposons également aux collectivités locales de voter une motion pour se déclarer "Zone Hors AGCS".

31 municipalités de Meurthe et Moselle l'ont déjà fait à ce jour :

Meurthe-et-Moselle-Sud

Allain
Allamps
Baccarat
Barisey-la-Côte
Chaligny
Chavigny
Damelevières
Favières
Malzéville
Messein
Neuves-Maisons
Pompey
Tomblaine
Varangéville
Velaine-sous Amance
Xeulley

Pays-Haut

Anoux
Audun-le-Roman
Crusnes
Errouville
Haucourt-Moulaine
Homécourt
Hussigny-Godbrange
Longuyon
Jarny
Joeuf
Longlaville
Longwy
Othe
Piennes
Thill



Le Conseil Régional a déclaré la Lorraine "région hors AGCS" le 16 décembre 2004.

Le Conseil Général a déclaré la Meurthe-et-Moselle "département hors AGCS" le 10 février 2005.

Le Comité ATTAC54 relance son action en direction des communes du département. Déjà, il s'intéresse à cette mainmise des groupes financiers sur les collectivités locales à travers la gestion de l'EAU.....

(voir page 2)

ATTAC-54 sur les ondes

Tous les mois, ATTAC-54 s'exprime sur les ondes dans une émission intitulée

« D'autres mondes sont possibles »

- ◆ **Sur Radio-Caraïbes-Nancy** (radio du Haut-du-Lièvre) tous les mercredis de 19h à 20h **FM 90.7**

- ◆ **Sur Radio-Déclif** (radio du Toulinois) un samedi sur deux de 10h à 11h **FM 87.7/101.3**

Le Collectif de Défense de l'Assurance-Maladie Solidaire

qui regroupe ATTAC54, des syndicats de médecins, des syndicats de salariés, des partis politiques, etc... se réunit

le **mercredi 5 octobre** à 20h30

Au local de la FSU
17, rue Laurent Bonneval
Haut du Lièvre à Nancy

Un autre rendez-vous

A **Liège** (Belgique), les **22 et 23 octobre 2005**, pour faire face à l'AGCS, a lieu la « **Convention Européenne des collectivités locales pour la promotion des services publics** »

Se rendre sur le site www.agcs-gats-liege2005.net/ pour de plus amples informations.

La gestion de l'eau en régie autonome Neufchâteau : un exemple convaincant de retour au public

Le 21 septembre, à Chavigny, le groupe « gestion de l'eau » avait invité Monsieur Cabley, responsable de la régie autonome de l'eau de Neufchâteau.

Son expérience en la matière lui a permis de nous apporter des informations sur la création et la gestion des régies.

Dans les années 60/70, le service des eaux de Neufchâteau fut concédé à un délégataire privé : la CEO, filiale de la Compagnie Générale des Eaux, aujourd'hui Veolia. En 1993, l'équipe municipale actuellement en place signe également un contrat de 30 ans pour l'assainissement.

De 1993 à 1999, un bras de fer permanent s'établit entre le Maire et les dirigeants de la société. Les raisons sont multiples : la très forte augmentation des tarifs, le manque de transparence sur la gestion financière et le manque d'entretien du réseau.

En 2000, un audit est demandé pour analyser les contrats. Les conclusions de cet audit furent claires : si la Ville procédait à une rupture unilatérale de contrat, même avec versement d'une indemnité, elle serait encore bénéficiaire.

Le Conseil Municipal décida la rupture du contrat à compter de 2001, ainsi que la création d'une régie municipale, puis en 2004 d'une **régie autonome** à personnalité morale et autonomie financière, (établissement public industriel et commercial).

Actuellement, la régie s'occupe de tout le circuit de l'eau : du captage à la sortie de la station d'épuration, de la distribution à la facturation, de l'entretien aux investissements.

Malgré les réticences, les pressions de toutes sortes, et le procès en cours avec Veolia,

les résultats sont là :

- Le prix du m³ est passé de 4 euros à 2,90 euros ttc .

- Le service est assuré par 11 personnes là où la Générale des Eaux prétendait en employer 15 (et facturait en conséquence).

- Le bon entretien du réseau a permis de supprimer de nombreux gaspillages (fuites...)

- De gros investissements ont été réalisés et autofinancés : construction d'une station d'épuration, changement des compteurs, mise aux normes de la station de traitement des eaux, etc...

En bref, la reprise par la Commune de Neufchâteau de la gestion du service des eaux et de l'assainissement a mis en évidence l'importance des détournements opérés par le Générale des Eaux. Elle a aussi permis de réaffecter ces fonds à l'amélioration du service et à la baisse du prix demandé aux usagers : la tenacité de l'équipe municipale a porté ses fruits.

La commune de Neufchâteau a brisé un tabou : l'impossibilité d'échapper aux griffes des puissantes multinationales.

D'autres exemples comme celui-ci montrent que désormais l'idée du retour possible à une gestion publique chemine : Castres, Châtellerault, Cherbourg...



Pour nous contacter

Comité ATTAC 54
19, rue Emile Bertin
54000 NANCY
Adresse mail : attac54@attac.org
Tél.enregistreur : 03 83 35 95 01
Fax : 03 83 35 95 00
Site internet : attac54.org

Bulletin d'adhésion page 3...

Bulletin d'adhésion 2005 pour les personnes physiques

NOM (en capitales) :

PRENOM :

Homme [] - Femme [] - Date de naissance :

Profession :

Adresse :

.....

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone fixe : Mobile :

Adresse électronique (pour recevoir les informations d'Attac) :

.....

J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2005 un montant (pouvant comporter l'abonnement de 8 euros à Lignes d'Attac) de :

cochez le montant choisi

tranches de revenu mensuel	cotisation minimale avec Lignes d'Attac	cotisation minimale sans Lignes d'Attac
de 0 à 450 euros	[] 10 euros	[] 2 euros
de 450 à 900 euros	[] 17 euros	[] 9 euros
de 900 à 1200 euros	[] 30 euros	[] 22 euros
de 1200 à 1600 euros	[] 40 euros	[] 32 euros
de 1600 à 2300 euros	[] 55 euros	[] 47 euros
de 2300 à 3000 euros	[] 65 euros	[] 57 euros
de 3000 à 4000 euros	[] 90 euros	[] 82 euros
au delà de 4000 euros	[] 120 euros	[] 112 euros

[] Il m'est possible d'apporter un soutien complémentaire à l'association.

[] je procède à un apport supplémentaire de

J'effectue le règlement :

[] par chèque bancaire ou postal

[] par carte bancaire n° : _____

date d'expiration : __ / ____

signature :

A adresse par courrier à **Attac, Service adhésions**, 60646 Chantilly cedex - France

[] Je souhaite que ces renseignements restent confidentiels et ne soient pas communiqués au comité d'Attac de ma ville, région ou pays.

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.